

Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

Fiche d'information à l'attention des délégués

• Objet du Syndicat:

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS) est un syndicat mixte fermé créé le 1^{er} janvier 2016 et modifier le 1^{er} juin 2018 pour répondre à la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Il rassemble les 4 EPCI (Civraisien en Poitou, Grand Poitiers, Vallées du Clain et Vienne et Gartempe) correspondant à la GEMAPI sur 42 communes où s'écoulent le Clain amont (jusqu'à Iteuil, limite nord), la Clouère, la Vonne et tous les affluents de ces rivières. Cela représente 420 km de cours d'eau.

Le syndicat est compétent pour l'étude, l'entretien, la protection, l'animation, l'information, la sensibilisation et la restauration des milieux aquatiques cités : les cours d'eau principaux, leurs affluents et leurs ripisylves, les zones humides connectées au cours d'eau, la prévention des inondations. Il réalise également la lutte contre les espèces nuisibles portant atteinte aux milieux aquatiques.

Le périmètre du syndicat, juin 2018



Le comité syndical, c'est 52 délégués :

| | GEMA | PI |
|--------------------------|------|----|
| CU Grand Poitiers | 4 | |
| CC Vallées du Clain | 4 | 3 |
| CC Civraisien en Poitou | 5 | 4 |
| CC Vienne et Gartempe | 2 | 1 |
| total délégué | 15 | 8 |

+ 29 délégués « hors GEMAPI » (communes)

Les enjeux

- -Entretien de la végétation
- -Continuité écologique (ouvrages hydrauliques)
- -Qualité et quantité d'eau
- -Milieux, habitats remarquables : zones humides, les Espaces Naturels Sensibles.
- -Inondation
- -Paysage (échelle des vallées et des sites)
- -Loisirs Canoë, pêche, randonnée

Eléments de contexte : la Directive Cadre sur l'Eau (2000) qui oblige de retrouver un bon état écologique des cours d'eau, la fusion des syndicats, la loi MAPTAM avec la **GEMAPI**.

• Les actions du syndicat :

- **Entretien** de la végétation des berges, enlèvement des embâcles (arbres tombés et les flottants), entretien des zones humides et frayères
- Travaux de **restauration**: rétablissement de la continuité écologique (libre circulation des espèces et des sédiments), restauration morphologique (apport de pierres, réfection des berges, plantations, apport d'habitats, diversification des écoulements, reméandrage...)
- Piégeage de ragondins
- Animations diverses (périscolaires, ateliers pêche nature, lycées)
- Communication : sites internet, articles, participation à des journées d'échange d'information.

• Le personnel :

2 techniciens titulaires, 3 agents titulaires, 3 agents contractuels, 1 secrétaire. Stagiaires par périodes.

• Le matériel :

2 véhicules 4x4, 3 véhicules de service, 2 barques, 1 canoë

Tronçonneuses, débroussailleuses, perches élagueuses, remorques, treuil thermique, groupe électrogène, tire-forts, petit matériel divers...

• Les partenaires :

- **Techniques**: Fédération départementale de Pêche et de protection des milieux aquatiques, Associations de pêche locales, associations diverses.
- Financiers : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental, Conseil Régional, Europe
- Administratifs : Direction Départementale des Territoires (DDT) et Régionale (DREAL), AFB (Agence Française de Biodiversité), Préfecture, Trésor Public.
- Locaux : les élus, les riverains, les employés des collectivités...

Les dossiers en cours :

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) 2012-2018 signé avec l'Agence de l'Eau sur le bassin versant de la Clouère = programme de travaux sur 5+1 ans.

DIG (Déclaration d'Intérêt Général) prolongée de 5 ans.

- -CTMA sur le Clain 2015-2019 (DIG en cours de rédaction).
- -Etude diagnostique sur la Vonne/Palais réalisée en 2017 + rédaction du dossier DIG en 2018 (par bureau d'études)
- → Objectif : signature d'un CTMA unique sur le périmètre du syndicat en 2019.